

REÇU LE
25 AVR. 2019
A.B.C.R.

COPIE

101307901 GD/GD/JD
L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
LE VINGT TROIS AVRIL

A LENTILLY (69210), 76 Rue du Joly,
Maître Gauthier DOLIGEZ, Notaire Associé de la Société d'Exercice
Libéral à Responsabilité Limitée «Charles BARTHELET, Pascale BERTONI-
OLMO, Jérôme GUILLARME, Gauthier DOLIGEZ, notaires associés», titulaire
d'un Office Notarial à CHAZAY D'AZERGUES, Allée Benoît Raclet,

A REÇU le présent acte à la requête de :

La société dénommée **SCI ALIBOULI**, société civile immobilière, au capital de
1 800,00 EUR, dont le siège social est à LIMONEST (69760), 513 rue de Sans Souci
Porte de Lyon, identifiée sous le numéro SIREN 513 660 019 et immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de LYON.

Représentée par Monsieur Alexandre GINON, agissant en sa qualité de co-
gérant, de la société SCI ALIBOULI, fonction à laquelle il a été nommé aux termes de
l'article 12 des statuts ayant tout pouvoir suivant délibération des associés ci-annexée.

A l'effet d'établir ainsi qu'il suit le **MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE
DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE**

Concernant un immeuble ou ensemble immobilier situé à LIMONEST
(RHÔNE), 513 Rue de sans Soucis.

Etant précisé que la nouvelle répartition des tantièmes, pour être opposable
au syndic, devra être validée en assemblée générale des copropriétaires.

EXPOSE

Les présentes s'appliquent à une construction édifée sur un terrain situé à
LIMONEST (RHÔNE), 513 Rue de sans Soucis
Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	483	513 Rue Sans Souci	00 ha 39 a 59 ca

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en 66 lots numérotés de 1 à 9,
14 à 67, 69 à 71.

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE
COPROPRIETE**

Cet ensemble immobilier a fait l'objet de :

- un état descriptif de division - règlement de copropriété reçu par Maître POTELLET, notaire à PARIS, le 11 avril 1989, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de LYON 5, le 9 juin 1989, volume 1989P, numéro 5877.

- un état descriptif de division - règlement de copropriété modificatif reçu par Maître LORIOU, notaire à LYON, le 28 mai 2007, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de LYON 5, le 6 juillet 2007, volume 2007P, numéro 3743.

- un état descriptif de division - règlement de copropriété modificatif reçu par Maître DUMOULIN, notaire à LYON, le 10 mai 2017, dont une copie authentique a été régulièrement publiée au Service de la Publicité Foncière de LYON 5, le 2 juin 2017, volume 2017PP, numéro 3579.

IDENTIFICATION DES LOTS

Lot numéro un (1) :

Un local à usage de bureaux et activités avec sanitaires et une annexe, située au rez-de-jardin

Avec la jouissance privative de deux cours anglaises.

Et les mille soixante-cinq /dix millièmes (1065 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

EFFET RELATIF

Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître GINON, notaire à LYON le 30 juillet 2009, publié au Service de la Publicité Foncière de LYON 5, le 25 septembre 2009, volume 2009P, numéro 4417.

RESUME DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ORIGINARE

L'état descriptif originare est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

N° des lots	Etage	Nature du lot	Quote-part générale
1	RJ	Local et réserve	1065/10000
2	RJ	Local	639/10000
3	RJ	local	598/10000
4	RJ	réserve	32 / 10000
5	RJ	réserve	35 / 10000
6	RJ	réserve	35 / 10000
7	RJ	réserve	33 / 10000
8	RJ	réserve	14 / 10000
9	RC	local	1210/10000
10, 11 et 12	Supprimés - réunis pour former le lot 68		
13	Supprimé - remplacé par les lots 66 et 67		
14	étage	local	775/10000
15	étage	local	1500/10000
16	extérieur	parking	12/10000
17	extérieur	parking	12/10000
18	extérieur	parking	12/10000
19	extérieur	parking	12/10000
20	extérieur	parking	12/10000

21	extérieur	parking	12/10000
22	extérieur	parking	12/10000
23	extérieur	parking	12/10000
24	extérieur	parking	12/10000
25	extérieur	parking	12/10000
26	extérieur	parking	12/10000
27	extérieur	parking	12/10000
28	extérieur	parking	12/10000
29	extérieur	parking	12/10000
30	extérieur	parking	12/10000
31	extérieur	parking	12/10000
32	extérieur	parking	12/10000
33	extérieur	parking	12/10000
34	extérieur	parking	12/10000
35	extérieur	parking	12/10000
36	extérieur	parking	12/10000
37	extérieur	parking	12/10000
38	extérieur	parking	12/10000
39	extérieur	parking	12/10000
40	extérieur	parking	12/10000
41	extérieur	parking	12/10000
42	extérieur	parking	12/10000
43	extérieur	parking	12/10000
44	extérieur	parking	12/10000
45	extérieur	parking	12/10000
46	extérieur	parking	12/10000
47	extérieur	parking	12/10000
48	extérieur	parking	12/10000
49	extérieur	parking	12/10000
50	extérieur	parking	12/10000
51	extérieur	parking	12/10000
52	extérieur	parking	12/10000
53	extérieur	parking	12/10000
54	extérieur	parking	12/10000
55	extérieur	parking	12/10000
56	extérieur	parking	12/10000
57	extérieur	parking	12/10000
58	extérieur	parking	12/10000
59	extérieur	parking	12/10000
60	extérieur	parking	12/10000
62	extérieur	parking	12/10000
62	extérieur	parking	12/10000
63	extérieur	parking	12/10000
64	extérieur	parking	12/10000
65	extérieur	parking	12/10000
66	étage	local	1070/10000
67	étage	local	418/10000
68	supprimé - remplacé par les lots 69, 70 et 71		
69	étage	local	520/10000
70	étage	local	870/10000
71	étage	local	586/10000

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le propriétaire entendant modifier le lot numéro UN (1) afin de le subdiviser en deux lots portant respectivement les numéros 72 et 73.

En conséquence, il est procédé dans l'état descriptif de division établi par Maître POTELLET, notaire à PARIS, le 11 avril 1989

- à l'annulation du lot numéro UN (1) de l'ensemble immobilier sus-désigné,
- à son remplacement par les nouveaux lots respectivement numéro 72 et numéro 73 désignés de la manière suivante :

Lot numéro SOIXANTE DOUZE (72) :

Un local à usage de bureaux et activités avec sanitaires, située au rez-de-jardin.

Avec la jouissance privative d'une cour anglaise.

Et les trois cent quatre-vingt-neuf/dix millièmes (389/10.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro SOIXANTE TREIZE (73) :

Un local à usage de bureaux et activités avec sanitaires, située au rez-de-jardin.

Avec la jouissance privative d'une cour anglaise.

Et les six cent soixante-seize /dix millièmes (676/10.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

TABLEAU RECAPITULATIF

N° des lots	Etage	Nature du lot	Quote-part générale
1		<i>Supprimé – remplacé par les lots 72 et 73</i>	
2	RJ	Local	639/10000
3	RJ	local	598/10000
4	RJ	réserve	32 / 10000
5	RJ	réserve	35 / 10000
6	RJ	réserve	35 / 10000
7	RJ	réserve	33 / 10000
8	RJ	réserve	14 / 10000
9	RC	local	1210/10000
10, 11 et 12	Supprimés - réunis pour former le lot 68		
13	Supprimé - remplacé par les lots 66 et 67		
14	étage	local	775/10000
15	étage	local	1500/10000

16	extérieur	parking	12/10000
17	extérieur	parking	12/10000
18	extérieur	parking	12/10000
19	extérieur	parking	12/10000
20	extérieur	parking	12/10000
21	extérieur	parking	12/10000
22	extérieur	parking	12/10000
23	extérieur	parking	12/10000
24	extérieur	parking	12/10000
25	extérieur	parking	12/10000
26	extérieur	parking	12/10000
27	extérieur	parking	12/10000
28	extérieur	parking	12/10000
29	extérieur	parking	12/10000
30	extérieur	parking	12/10000
31	extérieur	parking	12/10000
32	extérieur	parking	12/10000
33	extérieur	parking	12/10000
34	extérieur	parking	12/10000
35	extérieur	parking	12/10000
36	extérieur	parking	12/10000
37	extérieur	parking	12/10000
38	extérieur	parking	12/10000
39	extérieur	parking	12/10000
40	extérieur	parking	12/10000
41	extérieur	parking	12/10000
42	extérieur	parking	12/10000
43	extérieur	parking	12/10000
44	extérieur	parking	12/10000
45	extérieur	parking	12/10000
46	extérieur	parking	12/10000
47	extérieur	parking	12/10000
48	extérieur	parking	12/10000
49	extérieur	parking	12/10000
50	extérieur	parking	12/10000
51	extérieur	parking	12/10000
52	extérieur	parking	12/10000
53	extérieur	parking	12/10000
54	extérieur	parking	12/10000
55	extérieur	parking	12/10000
56	extérieur	parking	12/10000
57	extérieur	parking	12/10000
58	extérieur	parking	12/10000
59	extérieur	parking	12/10000
60	extérieur	parking	12/10000
62	extérieur	parking	12/10000
62	extérieur	parking	12/10000
63	extérieur	parking	12/10000
64	extérieur	parking	12/10000
65	extérieur	parking	12/10000
66	étage	local	1070/10000
67	étage	local	418/10000
68	supprimé - remplacé par les lots 69, 70 et 71		
69	étage	local	520/10000
70	étage	local	870/10000
71	étage	local	586/10000
72	RJ	local	389/10.000
73	RJ	local	676/10.000

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

INFORMATION DU SYNDIC

Une copie de l'acte sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au syndic de la copropriété.

FRAIS

Les frais sont supportés par les sociétés VCR et BLP acquéreurs des lots 72 et 73 aux termes d'un acte à recevoir ce jour par le notaire soussigné.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif sera publié au service de la publicité foncière de LYON 5 conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

POUVOIRS POUR PUBLICITE FONCIERE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne

disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : Etude de Maîtres Charles BARTHELET, Pascale BERTONI-OLMO, Jérôme GUILLARME et Gauthier DOLIGEZ, Notaires associés à CHAZAY D'AZERGUES (Rhône), Allée Benoît Raclet Téléphone : 04.78.43.61.66 Télécopie : 04.78.43.12.41 Courriel : office69129.chazay@notaires.fr .

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète de la partie dénommée dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de son nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

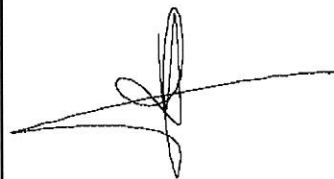
Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur tablette numérique.

Puis le notaire, qui a recueilli l'image de la signature manuscrite, a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

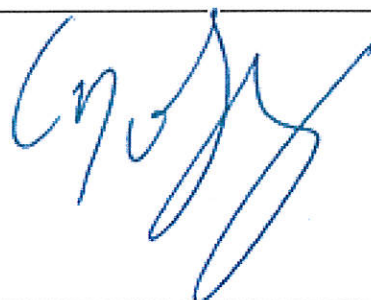
**M. GINON Alexandre représentant
de la société dénommée SCI
ALIBOULI a signé**

à LENTILLY
le 23 avril 2019



**et le notaire Me DOLIGEZ GAUTHIER a
signé**

à LENTILLY
L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
LE VINGT TROIS AVRIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Doligez', written in a cursive style within a rectangular box.